Affaire N° E11_8_10060_20260123_22613_dTe

PROCONTROL
Zoning Industriel des Hauts-Sarts
Rue de Hermée 225
4040 HERSTAL
TVA BE0507 735 513
Tel 04/230.33.00
E-Mail secretariat@pro-control.be
BELAC N° 695-INSP

Date d'émission : 23-01-2026

Date de visite le(s) : 23-01-2026	Adresse de visite : 4020 LIEGE Quai Van Beneden 10/173C
Agent-visiteur : Olivier Rousselle	Propriétaire : DOSOGNE , 4020 LIEGE Quai Van Beneden 10/173C
Réf :	Demandeur : LS ELECTRICITE
EAN : /	Installateur : LS ELECTRICITE
GRD : RESA Compteur n° : 5205360	T.V.A. Installateur : BE0837400802 Index ⊙ : 55308,3 (kWh) Index ☾ : (kWh)
☐ Voir index compteur sur photo(s) en annexe.	Injection : Index ⊙ : (kWh) Index ☾ : (kWh)

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION

Identification de l'objet :
Réglementation appliquée : RGIE Livre 1
Appareils de mesure utilisés : ☒Matériel standard attribué à l'agent-visiteur
Type de contrôle : Check-list : ☐DTT-C-E-10 ☒DTT-C-E-11 ☐DTT-C-E-12 (L1 7.112.) ☐DTT-C-E-13 (L1 7.22.)
☐Contrôle de conformité avant mise en usage (L1 6.4.)
☒Visite de contrôle (L1 6.5.)
☐Visite de contrôle d'une ancienne installation pour renforcement (L1 8.4.1.)
☐Visite de contrôle d'une ancienne installation pour vente (L1 8.4.2.)
☐Visite de contrôle d'une ancienne installation (L1 8.4.3.)
Dispositions dérogatoires:
☒Anciennes installations (L1 8.2.1.) ☐Ancien RGIE (L1 8.2.2.)
☐Entamée avant le ..... selon les informations du client.
Type d'installation:
☐Nouvelle ☒Existante ☐Modification ☐Extension

Type d'habitation : ☐ maison ☒ appartement ☐ lieu destiné à usage privatif: ☒ AC ☐ DC Fréquence : 50 Hz Schéma liaison à la terre : TT
Raccordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2x230 ☐ 3x230 ☒ 3N400
Protection raccordement : ☒ existante: 25 A – ☐ à placer prévue max : A – selon devis GRD
Câble alimentation tableau principal 4X6 mm², type : VVB Inter sec général : 40 A, Δ In : 300 mA, type : ☒A ☐B
Type prise de terre : Nature : piquets / ☒ Terre commune / Localisation du sectionneur de terre :
Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits terminaux : 17 ; Mesures : Ra = 12,2 Ω ; Ri = 33,1 MΩ des N° circuit(s) : Ri Global
DESCRIPTION : ☐ Voir plans de position & schémas visés ☐ voir annexes ☒ réf : DOSOGNE 2026 du 23/01/2026 ☐ Voir croquis réalisés

Borne: */(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement / Type: (C) Charge véhicule (C+R) Charge véhicule + Réinjection des batteries

Borne	Pmax (kW)	Type	Marque / Modèle	N° de série	Protection aval: type + I_n (A)
*/ N°					
*/ N°					

PV: */(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement

*/ Nb panneaux :	de	Wc / total : 0	Wc	P Total : 0	Wc	*/ Cpt vert 1 N°:	Index : (kWh)
*/ Nb panneaux :	de	Wc / total : 0	Wc			*/ Cpt vert 2 N°:	Index : (kWh)
*/ Nb panneaux :	de	Wc / total : 0	Wc			*/ Cpt vert 3 N°:	Index : (kWh)

Onduleur	S_{max} (VA)	I_{ac} (A)	Marque / Modèle	S_{max} Total: 0 VA	N° de série	Protection aval: type + I_n (A)
*/ N°						
*/ N°						
*/ N°						

DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test et via un courant de défaut.	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Test du système automatique de sectionnement (moins de 5 secondes)	☐ OK ☐ Inf ☐ Rem ☒ SO

☐ **INFRACTIONS** ☐ **voir annexe DTT_INF_E_20** ☐ **voir Liste ci-dessous** ☒ **Néant :**

☐ **REMARQUES** ☐ **voir annexe DTT_INF_E_20** ☐ **voir Liste ci-dessous** ☒ **Néant :**

CONCLUSION : (devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2) Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer avant le 23/01/ 2051
☒ Le DDR général était scellé(s). ☒ Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.
☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
☐ L'installation ne peut être mise en usage ☐ Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le
☐ Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Annexes au présent rapport : ☐ Néant ☒ Plans de position et Schémas ☐ DTT_INF_E_20 ☒ Autres : PHOTOS

Nom et visa de l'agent-visiteur :
Pour PROCONTROL ASBL
Olivier Rousselle

Nom et visa du demandeur si présent:
LS ELECTRICITE